

Tirer le diable par la quote

L'ORGANISATION FAÏTIÈRE PATRONALE, *ECONOMIESUISSE*, AYANT OBSERVÉ QUE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT ET DES ASSURANCES SOCIALES obligatoires (4%, en moyenne sur dix ans) est plus forte que celle du PIB (2,3%), propose de corriger la tendance: mettre la dépense étatique au rythme du PIB. Elle suggère donc, dans un bric-à-brac, des économies qui n'épargnent aucun secteur, même ceux déclarés prioritaires comme la formation; la priorité se traduit simplement par une réduction moins forte que pour les autres!

Inutile de discuter le détail de chaque proposition lancée à la va-comme-je-te-pousse. Un exemple de cette absence de sérieux: «Compte tenu du faible taux de natalité, il n'est pas nécessaire d'augmenter l'effectif des enseignants». Au chapitre de la formation, cette ânerie est présentée comme une proposition principale. Faut-il rappeler que la natalité n'est pas le seul facteur qui détermine la scolarisation, mais aussi l'immigration et le regroupement familial? Comme employeurs friands de main-d'œuvre étrangère, les patrons l'ignorent-ils?

Plus essentiellement, le concept de quote-part de l'État est discutable dans l'interprétation patronale: plus la quote-part est élevée, moins un pays est économiquement compétitif. Tout d'abord, définie comme l'ensemble des prélèvements obligatoires, elle ne comprend pas - bien qu'imposés par la loi - le deuxième pilier et l'assurance-maladie. Si cette dernière était financée par un prélèvement sur les revenus, versé à une caisse centrale, la quote-part augmenterait, mais la compétitivité nationale n'en souffrirait pas.

Les prélèvements obligatoires, argumente *economiesuisse*, diminuent la capacité des particuliers à consommer librement. C'est

vrai. Mais ils permettent aussi à d'autres (chômeurs, retraités, invalides) d'avoir accès à la consommation. Il y a redistribution. Il faudrait donc démontrer à partir de quel moment cette redistribution est aggravante au point d'entraver la dynamique économique. Pour les entreprises aussi, l'analyse patronale mériterait d'être moins sommaire. Certes, elles supportent des charges qui alourdissent les coûts de revient, mais elles bénéficient aussi du pouvoir d'achat ainsi généré, de même que beaucoup d'entreprises profitent directement de la dépense publique. Certes, elles sont soumises à l'impôt sur les bénéficiés. Mais le vrai problème fiscal pour leur compétitivité est la manière dont le fisc permet de transformer leurs investissements, leurs frais de recherche et de développement, en amortissements. En ce domaine il est compréhensif. La compétitivité n'est donc pas freinée par l'impôt, qui ne touche que le bénéfice distribué. Mais l'idéologie dominante tend à faire croire que les dividendes et la cotation boursière sont les seuls signes de la compétitivité.

Il y a certes, en Suisse comme ailleurs, un problème d'équilibre des finances publiques et du régime des assurances sociales. Il mérite d'être traité pour lui-même. La Confédération s'est d'ailleurs dotée d'un frein aux dépenses voulu par la droite. Introduire la notion floue de quote-part - celle de la Suisse est d'ailleurs basse en comparaison internationale - c'est vouloir escamoter d'autres facteurs, notamment la démographie, c'est-à-dire la partie humaine de l'ensemble social. AG

Introduire la notion floue de quote-part c'est vouloir escamoter d'autres facteurs.

Sommaire

Marché de l'électricité (3): Un combat symbolique (p. 2)

Environnement: Une course-poursuite sans fin (p. 3)

«Partenariat enregistré»: La Suisse au cœur de l'Europe (p. 4)

Tabac et alcool: Genève peut faire sauter un verrou fédéral (p. 5)

Forum: L'insécurité a-t-elle un sexe? (p. 6)

Jura: Une idée juste menacée par une mise en œuvre aberrante (p. 7)

Un combat symbolique

L'affaire était pourtant bien partie. La Suisse, productrice excédentaire d'électricité et plaque tournante de l'interconnexion européenne, se devait de suivre le mouvement de libéralisation du marché décidé et appliqué par Bruxelles. Exemple parmi d'autres de l'adaptation autonome de notre législation qui illustre une fois de plus l'incongruité de la voie solitaire.

Le projet de loi adopté par les Chambres, parce qu'il prévoit un traitement préférentiel des énergies renouvelables, garantit une aide financière aux producteurs hydroélectriques endettés et atténue les conséquences de l'ouverture du marché sur l'emploi (voir *DP* 1522). De plus, il obtient le soutien majoritaire de la gauche.

Opposition de principe

La situation change lorsque plusieurs projets de privatisation de services industriels cantonaux et communaux sont rejetés en votation populaire. La gauche, syndicale d'abord et socialiste ensuite, voit dans cette résistance populaire la possibilité de faire barrage au mouvement de libéralisation et de privatisation que connaît le pays. La loi sur le marché de l'électricité (LME) devient dès lors l'objet idéal pour mener un combat symbolique qui, en cas de victoire, doit donner le coup d'arrêt décisif à la vague néo-libérale. Ce combat doit tout à la fois venger les opérations de sé-

paration de La Poste et de Swisscom, la transformation des CFF en société anonyme ainsi que prévenir les projets réels ou supposés de libéralisation et de privatisation.

Cette opposition de principe exclut la gauche des négociations qui président à l'élabora-

Toute libéralisation d'un secteur économique implique des règles du jeu claires et la désignation d'une autorité indépendante investie du pouvoir de les faire respecter.

tion de l'ordonnance d'application de la LME. Car le Conseil fédéral, en vue du référendum annoncé, a décidé de mettre toutes les cartes sur la table et de faire connaître le texte de l'ordonnance avant la votation. L'Union syndicale suisse (USS) et le parti socialiste se trouvent bien seuls dans le camp des opposants. En effet,

les cantons, les organisations de protection de l'environnement, les promoteurs des énergies renouvelables et un comité de gauche dissident appuient la LME, aux côtés des partis bourgeois et des organisations économiques.

Libéralisation et privatisation

L'argumentaire des adversaires insiste surtout sur les échecs qu'auraient connus les expériences de libéralisation - la situation de la Californie est bien sûr citée en exemple - et sur le danger que ferait courir au service public la privatisation d'un secteur clé de l'économie. Accessoirement les opposants prédisent une augmentation des tarifs, la mise en péril de la sécurité de l'approvisionnement et des pertes d'emplois.

Les deux premiers arguments

ne résistent pas à l'analyse. L'exemple californien n'est pas pertinent: le chaos qu'a connu la côte ouest résulte d'une pseudo libéralisation et des lacunes de l'interconnexion aux États-Unis. En Europe, on ne peut parler d'échec. Quant à la libéralisation du marché, elle n'implique aucunement la privatisation de la production ou de la distribution. Pour preuve la Norvège qui a ouvert son marché il y a déjà plus de dix ans et dont l'économie électrique est majoritairement en mains publiques. Paradoxalement c'est la LME qui pose les bases d'un service public - obligation de raccordement, tarif unique dans la même zone de desserte notamment -, alors que dans le cadre légal actuel ces conditions ne sont pas imposées.

Les prix et l'emploi

Il est difficile de faire des prévisions quant à l'évolution des prix. Ces derniers dépendent de plusieurs facteurs indépendants de la structure du marché (mode de production, évolution de l'offre et de la demande, situation antérieure à la libéralisation...). Les ménages ne verront sûrement pas leur facture baisser de manière sensible. D'ailleurs la part de l'électricité dans le budget des ménages est trop faible pour que ces derniers ressentent réellement une variation du prix, à la hausse comme à la baisse. Par contre les PME attendent beaucoup d'une ouverture du marché car, en comparaison européenne, elles paient jusqu'à 50% plus cher leur électricité. A noter que dans un premier temps, les opposants ont fustigé les baisses de tarif attendues, contraires à une utilisation rationnelle de

l'électricité. Puis, au vu des augmentations intervenues dans certains pays, ils ont dénoncé le renchérissement promis par la libéralisation.

L'emploi enfin. L'ouverture du marché va certainement entraîner des suppressions d'emplois dans un secteur actuellement encore très morcelé et qui déjà se restructure. En un peu plus de deux ans, 3 600 places de travail ont disparu. A ces suppressions vont correspondre de nouveaux emplois générés par la libéralisation.

Régulation déficiente

La LME et son ordonnance ne sont pourtant pas sans défauts. La gauche et l'USS, obnubilées par leur combat symbolique contre l'hydre néo-libérale, n'y ont pas prêté attention, alors même qu'elles auraient pu contribuer au comblement de la lacune majeure de cette législation: la faiblesse de la régulation. En effet, toute libéralisation d'un secteur économique implique des règles du jeu claires et la désignation d'une autorité indépendante investie du pouvoir de les faire respecter. C'est là que se situe le point faible du modèle helvétique. Or la LME fait référence tout à la fois aux cantons, à l'Office fédéral de l'énergie, au Surveillant des prix et à une Commission d'arbitrage. Fédéralisme oblige. Le risque est grand que ce trop grand nombre d'arbitres contribue plus à la confusion et à la dilution des responsabilités qu'à une régulation efficace du marché.

Dans un prochain article, nous tenterons un bilan général en prenant en compte les conséquences d'un refus de la LME. *jd*

Une course-poursuite sans fin

Tous les quatre ans, l'Office fédéral de l'environnement et celui de la statistique conjuguent leurs efforts pour radiographier notre environnement. Leur dernier rapport vient de sortir. Au premier abord, le constat est réjouissant.

La qualité de l'air et de l'eau s'améliore; l'efficacité écologique fait des progrès: les voitures, les installations de chauffage, comme les procédés industriels, polluent moins. Les législations mises en place et les investissements consentis produisent donc des effets positifs. Mais le prix est lourd. Ainsi en quatre décennies, la collecte des eaux usées et la construction de stations d'épuration nous ont coûté quarante milliards de francs.

Malgré ces efforts considérables, le bilan est loin d'être satisfaisant. La pollution atmosphérique engendre encore des coûts pour la santé estimés à sept milliards par an. La qualité des eaux souterraines laisse à

désirer; ces dernières sont contaminées par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture et leur libre circulation est entravée par l'emprise croissante des humains sur le sol. Constructions et infrastructures mangent progressivement le territoire. Et le terrain disponible pour la culture et la nature se dégrade sous l'influence des toxiques dont nous le chargeons; ici, la régénération naturelle ne se fait pas.

De nouvelles menaces apparaissent, dont nous ne connaissons pas encore toute l'importance: les champs électromagnétiques, les nouvelles substances chimiques, les manipulations génétiques et surtout les changements climatiques.

Alors que nous tentons de résoudre les problèmes de manière ponctuelle, le rapport met en évidence la complexité de l'environnement et les effets multiples de nos comportements: les véhicules sont maintenant plus «propres», mais la croissance

continue du parc automobile et des distances parcourues annihilent les effets des améliorations techniques imaginées. Cette croissance induit un développement du réseau routier qui, à son tour, perturbe le régime des eaux et contribue au rétrécissement du territoire naturel.

Nous trouverons bien sûr de nouvelles solutions techniques à ces problèmes, mais sans une compréhension plus globale de notre environnement, nous sommes condamnés à une course-poursuite sans fin. Pour parvenir à un développement durable, il faudra bien modifier nos comportements. Une tâche autrement plus difficile que de réparer sans cesse et de manière partielle les effets de nos comportements actuels. *jd*

Le rapport sur l'Etat de l'environnement est disponible sur le site de l'OFEPF: www.umwelt-schweiz.ch

Recherche

Les entreprises privées préfèrent l'étranger

La recherche, avec la formation, est le souci proclamé des parlements et gouvernements. Qu'en est-il, en revanche, des dépenses privées, véritable face cachée de l'iceberg puisqu'elles couvrent environ 70% de l'investissement dans la recherche et le développement (R-D) total de la Suisse? Une enquête minutieuse de l'Office fédéral de la statistique (OFS), en collaboration avec *economiesuisse*, permet quelques éclairages.

Il y a environ 400 000 entreprises cataloguées au Registre des entreprises et établissements. En éliminant les branches réputées peu friandes d'activités R-D (l'hôtellerie par exemple), en éliminant les micro-entreprises (moins de six personnes), le cadre de sondage s'établit à 30 000 sujets. Un échantillonna-

ge aléatoire sur 6 299 entreprises aboutit finalement à 602 réponses complètes.

Les dépenses «intra-muros» - dans les laboratoires des entreprises - atteignent 7,7 milliards de francs en 2000, celles «extra-muros» - mandats accordés par les entreprises privées à l'étranger - atteignent 1,8 milliard de francs, en augmentation réelle de 12% par rapport à 1996. Cette même année, les entreprises suisses ont consacré neuf milliards de francs à la R-D par le biais de leurs filiales à l'étranger. Ce montant est donc supérieur au montant affecté en Suisse, tendance des années quatre-vingt-dix, en hausse de 12% depuis 1996.

Les dépenses extra-muros des entreprises augmentent beaucoup plus rapidement que les

dépenses intra-muros (de 76% par rapport à 1996). Cependant, la part du lion de ces dépenses, 1,1 milliard, est affecté à des organismes et entreprises à l'étranger, part qui a doublé en quatre ans alors que la part suisse est restée constante. Les contributions aux Hautes Ecoles ont ainsi diminué. Elles s'élevaient encore à 150 millions en 1996, et se chiffrent à 125 millions en 2000. Que penser de cette tendance au moment où les Hautes Ecoles sont poussées à chercher leur financement ailleurs que dans les caisses publiques? L'enquête est muette sur les causes de cette diminution. On peut avancer néanmoins quelques hypothèses. Elle peut être due à des raisons extra-scientifiques, comme la défiscalisation de la R-D en Suisse. Elle peut être due à la concu-

rence croissante d'organismes de recherche privés (*research organisations*), dans le domaine des tests cliniques notamment. Elle peut être due à une avance prise par les Hautes Ecoles dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la nanotechnologie, devenues temporairement moins «intéressantes» pour une industrie chimique et des machines relativement conservatrice. Mais on ne peut écarter l'hypothèse que les investissements publics importants de nombreux pays, dans les sciences de la vie surtout, ont produit des concurrents redoutables. *ge*

La recherche et le développement dans l'économie privée en Suisse, OFS / *economiesuisse*, 2000. www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber15/r-d/economie_suisse_f.pdf

La Suisse au cœur de l'Europe

Le futur statut suisse des couples de même sexe reflète la modernité et la *Gründlichkeit* de la Suisse d'aujourd'hui face à la communauté homosexuelle.

Quel chemin parcouru depuis que le Danemark, le tout premier, offrait un statut de «partenariat enregistré» à celles et ceux à qui le mariage n'est pas ouvert pour organiser et faire reconnaître leur vie de couple : les lesbiennes et les gays («Gay, gay, marions-nous», DP 863).

En Suisse, la première démarche politique est une question posée au Conseil fédéral par le Conseiller aux États radical genevois Gilles Petitpierre, par ailleurs professeur de droit civil, en 1994. La même année, un comité «Les mêmes droits pour les couples de même sexe» lance la pétition du même nom, appuyée par des personnalités dont le soutien a été laborieusement sollicité. Elle est, déjà, aussi bien accueillie que possible et déposée le 18 décembre 1994 avec plus de 85 000 signatures. En 1996, le Conseil national la relaie au Conseil fédéral par un postulat adopté au vote nominal (68 voix contre 61).

Le 1^{er} mai 1999, Ruth Metzler succède à Arnold Koller. Dès le mois suivant elle sort du tiroir, et met en consultation, le rapport très complet préparé par ses services : situation des per-

sonnes homosexuelles en droit suisse, solutions apportées à l'étranger et cinq variantes, pas moins, proposées à la réflexion des milieux intéressés. Le Conseil fédéral prend acte du résultat de cette première consultation en octobre 2000 et charge le Département fédéral de justice et police (DFJP) de préparer un avant-projet de loi fédérale sur le «partenariat enregistré». Celui-ci est mis en consultation en novembre 2001. Et c'est à la veille des *Gay Pride* de Zurich samedi dernier et de Neu-

châtel prévue le 13 juillet - que Ruth Metzler peut annoncer la décision du Conseil fédéral de déposer un projet aux Chambres fédérales d'ici la fin de l'année.

Un large consensus

Ce qui frappe, c'est l'ampleur du consensus autour de la légitimité de la revendication des gays et des lesbiennes, de l'importance qu'il y a à mettre fin à une discrimination, à favoriser l'épanouissement individuel de toutes et tous, quelle que soit leur orientation sexuelle. Si l'on excepte quelques enjeux symboliques parfois byzantins (un chapitre du code civil ou une loi spéciale?) et des questions de détail, le dernier point d'ac-

crochage sérieux porte sur l'adoption d'enfants, que le projet de loi entend interdire expressément aux partenaires. Pourquoi ne pas laisser cette question à la sagesse des autorités compétentes, à même de juger de cas en cas? Car l'intérêt de l'enfant est toujours une question individuelle : il y aussi des hétéros qui font de mauvais parents...

Modèle européen et choix suisse

On ne peut s'empêcher de voir dans cette disposition un calcul politique pour rassurer, sachant que cette loi fédérale, une fois approuvée par les Chambres, ne manquera pas de faire l'objet d'un référendum. Mais il faut rappeler aux jus-

qu'au-boutistes que la loi danoise, en 1989, était similaire.

Telle quelle, la future loi suisse se présente bien comme une incarnation solide, ouverte et pragmatique du modèle européen standard du «partenariat enregistré». Elle s'affranchit sans effort de l'hypocrisie du PACS français, qui cache derrière les concubins un statut au rabais pour les couples de même sexe. Elle ne se croit pas obligée de rejoindre les Pays-Bas dans la permissivité à choix multiple : mariage, partenariat ou union libre, que ce soit pour les homos ou les hétéros.

Elle est à l'image d'une Suisse moderne, en paix avec elle-même, telle qu'on peut la voir sur les Arteplices. Pourvu que ça dure... fb

Le front du refus

Le succès de la *Gay Pride* de Sion, l'an dernier, et l'accueil sympathique que les Valaisannes et les Valaisans lui ont réservé, n'ont pas ébranlé le gouvernement cantonal : il est le seul des vingt-six cantons à être comptabilisé parmi les opposants dans l'analyse de la consultation de 2001. Curieusement, le canton de Vaud n'est pas loin (c'était encore le précédent gouvernement), considérant avec Schwyz et la Thurgovie qu'on en fait trop...

Parmi les partis gouvernementaux, seule l'UDC est opposée au projet. Socialistes et radicaux, eux, font assaut de progressisme pour combattre la discrimination en matière d'adoption comme pour souhaiter que l'institution civile du mariage elle-même ne soit plus réservée aux seuls couples formés d'un homme et d'une femme. Même la Conférence des évêques suisses ne parvient pas à se faire enregistrer comme opposante, laissant cela aux groupuscules fondamentalistes qui s'approprient déjà à lancer, le moment venu, le référendum. fb

Genève peut faire sauter un verrou fédéral

Hormis l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool à la radio et à la TV, la réglementation publicitaire au niveau fédéral est une longue suite de blocages. Les initiatives populaires visant à l'interdiction totale de la publicité ont été des échecs grandissants: 39% de oui en 1979 et 25% seulement en 1994. Berne n'avait pas présenté de contre-projets. La cuisante défaite de 1994 a pratiquement gelé l'adoption de mesures plus modérées. Seule exception: une ordonnance fédérale minimaliste interdisant la publicité s'adressant directement aux jeunes, comme sur les t-shirts ou les stylos. Toutes les autres formes de publicité pour les jeunes restent possibles.

La cible des jeunes

Berne n'est pas définitivement fermée à toute évolution. Le programme 2001-2005 de prévention contre le tabagisme de l'Office de la santé publique (OFSP) reconnaît l'importance de la limitation de la publicité. L'industrie du tabac recherche avant tout de convaincre de nouveaux consommateurs. Et

comme 90% des fumeurs ont commencé avant l'âge de 20 ans, l'industrie du tabac, malgré ses dénégations, vise essentiellement les jeunes. Dans un code de conduite minimaliste, elle s'interdit de faire de la publicité à la proximité directe des écoles. Mais le thème de ses affiches reste ciblé vers les futurs consommateurs. Un sondage d'opinion montre que le célèbre chameau ludique divertit 46% des jeunes de 15-16 ans

Conséquent avec son analyse, l'OFSP suggère, mais en seconde priorité, de limiter la publicité aux points de vente. Elle ne s'adresserait ainsi qu'aux seuls clients fumeurs pour permettre la compétition entre les marques. L'idée est intéressante, mais très proche de l'interdiction pure et simple rejetée sèchement par le peuple en 1994. Ses chances de succès sont plus que faibles.

La voie cantonale

L'exemple du canton de Genève montre, en revanche, qu'une mesure plus modérée peut passer la rampe. Le Grand Conseil a décidé d'interdire l'affichage publicitaire pour

le tabac et les alcools forts sur la voie publique. La presse n'est pas touchée, gage de succès. Saisi d'un recours, le Tribunal fédéral a conclu que cette interdiction n'est pas contraire à la législation fédérale. D'autres cantons pourraient s'engouffrer dans cette brèche. Des interventions parlementaires allant dans ce sens sont déposées dans les parlements de Vaud et de Zurich.

La voie ouverte par plusieurs grands cantons pourrait bien mettre en route la machine fédérale, à l'exemple de ce qui s'est passé avec le petit crédit. A la suite de l'échec répété de toute législation fédérale efficace, plusieurs cantons (Zurich, Berne, Bâle, St Gall, Schaffhouse, Neuchâtel) ont adopté des lois cantonales restrictives. Il n'en a pas fallu plus pour que les banques elles-mêmes proposent d'adopter une législation fédérale, évidemment moins contraignante que les règles cantonales.

Les décisions de Genève et du Tribunal fédéral réintroduiront probablement par la grande porte le débat gelé par les initiatives populaires trop rigoureuses. *at*

Coupe du monde

Coup de pied aux stéréotypes

A quoi servent les stéréotypes et autres lieux communs? Peut-être à se rassurer, à maintenir une permanence du monde. La coupe du monde de football représente une source inépuisable de renouvellement des idées fixes et des fausses évidences. Celle qui vient de s'achever en Extrême-Orient n'a pas fait exception.

Nous autres Suisses, victimes de nombreux préjugés à l'étranger ne pouvons que compatir avec les Brésiliens. Pour tous ceux qui ont regardé la télévision cette dernière semaine, il est clair que les 160 millions d'habitants de cet immense pays vivent tous sur la plage en dansant le samba (un mot masculin en portugais).

Dimanche soir à la TV après la victoire des *auriverde*, un commentateur nous parle de scènes de folie à Rio (les images montrent une population dense, mais tranquille) et de brésiliens qui dansent sur la plage (vue d'une foule qui saute de joie lorsque son équipe marque, mais qui n'a pas l'air de danser...). Ensuite on apprend que les écoles de samba ne vont pas tarder à arriver (au Brésil comme à Bâle, les cliques carnavalesques ont des activités très codifiées et ritualisées, imperméables aux victoires des équipes de football).

Un des joueurs les plus fins et inventifs de ce mondial, l'Allemand Schneider, n'a eu droit à aucun qualificatif particulier. Il

n'a pas de «coup de patte», pas «d'éclair de génie», ce qui est normal, vu qu'il est allemand et les Germaines sont ri-gou-reux et dis-ci-pli-nés, ils ne sont pas créatifs, c'est clair.

Les Brésiliens de l'étranger, comme tous les expatriés, ont plutôt tendance à en rajouter dans les stéréotypes. Les jeunes filles de bonne famille qui vivent chez nous mettent des bikinis jaunes et verts, s'enveloppent du drapeau national et se trémoussent comme si elles étaient des *mulatas* des favelas de Rio.

Nous nous sommes délectés de la stupéfaction des commentateurs à la fin du match. Les Brésiliens ont-ils dansé? fait un tour d'honneur? sauté de joie?

pleuré? Pas vraiment. Ils se sont mis en rond à genoux en se tenant la main et ils ont prié. Le Brésil selon Thierry Roland et Jean-Michel Larqué était au bord de l'effondrement. Bref, que les footballeurs détruisent par leur comportement, et sans le faire exprès, les lieux communs sur leur pays ne peut que nous réjouir.

Pour en finir avec ce mondial et parce que nous sommes sensibles à l'art brut, à l'écriture automatique et aux courants post-dada, il vaut la peine de citer cette phrase du duo de commentateurs de *TF1* passée curieusement inaperçue: «En Allemagne, les Turcs sont la principale minorité après les Allemands». *jpg*

L'insécurité a-t-elle un sexe?

Par Marylène Lieber

Sociologue au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), France

L'insécurité est devenue une problématique récurrente, tant dans les médias que dans les discours politiques. Les violences, quelles qu'en soient les formes, sont considérées comme relevant du domaine politique. Pourtant, à y regarder de plus près, force est de constater que toutes les violences ne sont pas traitées de la même façon. Certaines semblent relever davantage du domaine privé que de l'intervention publique, c'est le cas notamment des violences à l'encontre des femmes. Une enquête quantitative récente (ENVEFF)¹ révèle qu'en France, près d'une femme sur dix vivant en couple a été victime de violences conjugales, tandis qu'une femme sur cinq a été importunée sexuellement dans l'espace public en 1999. Ce constat alarmant n'est pourtant jamais pris en considération dans le débat public sur l'insécurité.

Une double invisibilité

Les discours et les politiques concernant la sécurité relèguent à une question privée les violences dont les femmes sont l'objet en raison de leur sexe. Ces dernières sont généralement traitées de façon sectorielle, dans le cadre des politiques sociales, de santé, ou des programmes liés à la «condition féminine». Malheureusement, ces interventions n'ont que trop souvent des financements minimes. A cette moindre visibilité des violences envers les femmes s'ajoute le fait que leur définition se restreint souvent à celles subies dans le milieu domestique. En revanche, celles se déroulant dans l'espace public semblent relever de la seule responsabilité des femmes.

La distinction introduite ainsi entre espace privé et espace public pose cependant problème parce que la frontière entre l'un et l'autre est floue. On sait en effet que les femmes agressées dans l'es-

pace public connaissent l'auteur dans près de 50% des cas. On sait également que les brutalités conjugales ont des effets sur tous les aspects de la vie, notamment professionnels. Par ailleurs, poser la question en ces termes empêche de concevoir les violences dont les femmes sont l'objet dans l'espace public ainsi que le sentiment de peur qui en découle.

Le sentiment d'insécurité au féminin

L'insécurité et la peur se partagent inégalement entre les sexes. Dans tous les pays occidentaux les femmes sont en moyenne trois fois plus concernées que les hommes. On explique généralement les raisons de cette disparité en invoquant une réaction démesurée, voire relevant du fantasme. En effet, les statistiques de la police indiquent que ce sont surtout les jeunes hommes qui sont victimes des jeunes hommes. Les violences, pour ces statistiques officielles, sont donc une affaire entre hommes. Le sentiment d'insécurité des femmes n'a pas de raison d'être ni de faire l'objet d'une attention particulière.

Comparer les données émanant des statistiques policières et celles de l'enquête ENVEFF permet cependant de relativiser ce point de vue. La méthodologie utilisée favorise la prise de parole des femmes. Elle montre qu'elles sont amenées à vivre un ensemble de violences verbales, psychologiques et physiques. Ainsi, les statistiques de la police, puisqu'elles ne comptent que les plaintes enregistrées, ont tendance à sous-estimer celles des femmes.

Sans discuter la façon de comptabiliser les violences, il importe avant tout de considérer les effets du sentiment d'insécurité chez les femmes. Plusieurs études ont montré que les femmes, lorsqu'elles ne renoncent pas tout simplement à sortir seules à certaines

heures, développent des stratégies d'évitement. Bon nombre d'entre elles préfèrent faire un détour pour éviter un parc sombre ou pensent à porter des chaussures plates pour mieux pouvoir courir – et ce dans une proportion beaucoup plus importante que les hommes. L'accès à l'espace public est donc différencié. Il reste sexué.

Une «vulnérabilité naturelle»

Pour certaines chercheuses, ces stratégies sont le résultat de l'expérience que les femmes font de la violence. Leur sentiment d'insécurité est donc tout à fait proportionné aux risques qu'elles courent dans l'espace public. Ce constat s'oppose à l'affirmation d'autres sociologues pour lesquelles de nombreux stéréotypes reconduisent une division sexuée de l'espace et du temps. En effet, contrairement aux idées reçues, les agressions à l'encontre des femmes sont tout aussi courantes dans les endroits avérés dangereux (rue) que sûrs (hôpitaux), de nuit comme de jour.

Quelle que soit l'explication que l'on avance, il reste que le débat politique sur l'insécurité ne prend pas cette réalité en considération. Si les violences dont les femmes sont victimes dans l'espace public ne relèvent pas de l'intervention publique, est-ce à dire que leur sentiment de vulnérabilité est considéré comme naturel ? Tout porte à le croire, puisque les rares recommandations faites par les services publics à cet égard incitent les femmes à marcher d'un pas énergique lorsqu'elles sont seules – sous-entendant qu'il est risqué pour elles de sortir seules. Plus généralement, il est regrettable que la violence envers les femmes ne soit pas prise en considération dans le débat sur l'insécurité, puisque comme le rappelle la philosophe et députée européenne Geneviève Fraisse, «la violence machiste tue plus que le terrorisme». ■

¹L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été effectuée auprès de 7000 femmes en 2000.

Une idée juste menacée par une mise en œuvre aberrante

Le projet «Jura pays ouvert» est une réponse aux inquiétudes qui traversent le canton. Si le concept est clair la concrétisation manque d'envergure.

Par Pierre-Alain Gentil
Maire de Delémont, Conseiller aux États

Au départ, une idée juste et incontestée: le canton du Jura doit accomplir un effort considérable s'il entend échapper à la marginalisation et au déclin démographique. Si l'on espère attirer de nouveaux habitants et de nouveaux investisseurs, il faut, pour ce faire, mobiliser les énergies et voir large: culture, famille, sport, développement économique, fiscalité, formation professionnelle, nouvelles technologies de la communication, écologie... Jusque là, rien à redire, si ce n'est observer qu'il faudra de l'ambition, de la ténacité et... du culot. Les Juraissiens ont su prouver qu'ils n'en manquaient pas, dans les grandes occasions!

Comment donc expliquer que le concept «Jura pays ouvert», proposé par le Gouvernement jurassien se heurte à l'opposition claire de la gauche et à un scepticisme non dissimulé d'acteurs d'autres horizons, la Chambre de commerce, par exemple?

La réponse est simple: comme souvent, à la fin d'une législature, le Gouvernement lance un concept, à grands renforts médiatiques, mais «cale» ostensiblement lorsqu'il s'agit de passer à la réalisation. Dans le cas de «Jura pays ouvert», à part de multiples exposés,

conférences et réunions pseudo-participatives, personne n'a encore rien vu.

Propositions controversées

Pour être plus précis, on n'a vu que deux propositions concrètes, qui précisée-ment déclenchent la tempête:

- Un projet de baisse linéaire de l'impôt, mesure que le Gouvernement considère comme un premier pas indispensable pour améliorer l'attractivité du canton, mais hérisse la gauche qui y voit une mesure inéquitable et peu susceptible (à elle seule) de garantir les objectifs présentés, alors que les autres mesures sont renvoyées aux Calendes grecques;

- La volonté de confier non à l'Etat (Gouvernement, Parlement, administration) mais à une fondation privée la conduite du projet, sous prétexte que «la fondation constitue une meilleure garantie de pérennité et d'efficacité» (selon le ministre Jean-François Roth, dans *Le Quotidien Jurassien*). On croit rêver: une fondation privée présentée comme plus effi-

cace et plus pérenne que l'Etat cantonal voulu par les Juraissiens pour gérer l'un des plus grands projets publics présentés depuis l'entrée en souveraineté! Le Parlement et le peuple (le Gouvernement semble, lui, y consentir béatement) amenés à

Il serait navrant qu'une idée mobilisatrice se perde dans les sables parce que ses concepteurs tiennent à en faire un petit hochet bien à eux.

céder leurs prérogatives de conduite des affaires publiques en faveur d'un quartier d'administrateurs! La corde est tellement épaisse et l'abandon de la souveraineté cantonale tellement manifeste que la gauche a d'ores et déjà indiqué son intention de saisir la Cour constitutionnelle, dès la deuxième lecture du projet par le Parlement.

Gâchis et temps perdu

«Jura pays ouvert» bat donc ostensiblement de l'aile. Si le projet passe la rampe du Parlement, il devra subir l'examen de la Cour constitutionnelle, puis obtenir l'aval du peuple car le Parlement a décidé (tout de même) de présenter l'affaire en référendum obligatoire. A vue humaine, et compte tenu du fait que les élections cantonales de cet automne ne vont

pas accélérer le calendrier, rien donc de concret avant l'été 2003... Une année perdue!

On ose espérer que le Gouvernement prendra conscience du gâchis qui se prépare et qu'il reverra sa copie. Il serait navrant qu'une idée prometteuse et mobilisatrice se perde dans les sables parce que ses concepteurs tiennent à en faire un petit hochet bien à eux.

Le Jura mérite mieux que cela et ses habitants ont prouvé qu'ils savaient relever des défis et assumer des responsabilités. Nul besoin d'administrateurs privés pour le faire à leur place! ■

Presse

Le Peuple valaisan, hebdomadaire du Parti socialiste du canton fête son cinquantième anniversaire. Un numéro spécial, édité pour l'occasion, reproduit le premier éditio du 8 janvier 1953. Il explique, entre autre, le choix du titre. «Si nous l'avons choisi, c'est précisément pour démontrer que le socialisme peut paraître déclinier, mais qu'il triomphera envers et contre tout.»

www.lepeuple.ch

Vous qui passez sans me voir

Par Anne Rivier

Voilà, c'est l'Été. Saison des amours et des leurres. Séduction obligatoire. Et il faudrait que j'exulte avec les autres? Que j'ulule mon allégresse à la lune, que je m'égoïsille dès l'aube - telle la merlette frétilant du croupion dans les sous-bois?

Exclu. Que l'Été ne compte pas sur moi cette année. Ses loukoums sucrés commencent à m'écoeurer. Je viens de m'inscrire aux adorés absents. L'Été, il y a belle lurette que j'ai deviné son jeu. C'est un faux jeton, un truqueur.

Une saison barbare qui vous dénude et crûment vous révèle.

Debout devant ma glace, je ne me salue plus. Je ne me reconnais plus. Moi, ce corps mou, ce visage bouffi? Non, non, vous devez confondre. Je ne me suis jamais rencontrée. Nous avons déjà été présentées? Je n'en ai aucun souvenir... Qui suis-je pour avoir osé changer à ce point? Qui a autorisé cette contrefaçon sans me consulter?

Vaine et tardive révolte, trou de mémoire pathétique. Miroir, mon beau miroir, c'est l'Été - et tu ne réponds pas. Toi d'habitude si bavard au moindre rayon de soleil.

Je n'arrête pas de vieillir le soir à la chandelle. Est-ce une raison pour me priver ainsi de tes services?

Bon, je te renvoie. Tu es viré jusqu'à l'automne. Je me débrouillerai sans toi. Comme avant. Aux jours anciens de mes étés tout neufs, en ces jours bénis où les hommes étaient mes seuls miroirs.

Ma jeunesse m'a lâchée. Mon tour est passé. Je ne suis plus qu'une ombre épaisse, un dé-

calque barbouillé de moi-même. Une créature hybride qu'on croise sans la remarquer.

Les hommes m'ont effacée les premiers. Dans leurs yeux, mon image se noie. Le phénomène est patent. Les preuves s'accumulent.

D'abord, on m'appelle «Madame» partout. Au marché c'est «La Dame», ou pire: «Ma Petite Dame». Dans les restaurants on me tient la porte. Dans les trains on m'aide à monter mon bagage. Une fois sur deux on propose de me céder sa place.

Et puis on ne me siffle plus dans la rue. Ni de loin, ni de dos. On ne m'y accoste que pour un renseignement. Un vrai. Et quand on me parle on me fixe sans ciller. Envolés les regards au fusain baladeur, les coups d'œil au pinceau. Évanouis ces croquis qu'infiniment mes peintres amoureux reprenaient sur le vif.

Il y a plus grave. Plus significatif.

Les femmes elles-mêmes ne me considèrent plus. Elles qui autrefois m'auraient détaillée des pieds à la tête, elles qui jadis m'accordaient l'honneur de la rivalité, celles-là étrangement se sont mises à m'aimer.

On me veut du bien. On me demande conseil, mon avis intéresse. L'expérience, c'est connu, n'a pas de visage. Est-ce parce que je suis transparente que mon apparence les préoccupe autant?

Dans les drogueries, par exemple. Il y a cinq ans encore, les vendeuses ménageaient ma susceptibilité. Joignaient à mon achat des échantillons innocents, mini-flacons de parfum, micro-tubes de sérum hydratant. Aujourd'hui, outre leur

fraternelle commisération, j'ai droit à des litres de soin raffermissant et des kilos de crème pour «peaux matures».

Les esthéticiennes, elles, me font carrément la leçon. Madame se lave la frimousse au savon de Marseille sans doute? Le masque régénérant, les bains émollients, les capsules de liposomes, elle méprise, et oserais-je le dire, ça se voit.

Je ressors de leurs longues griffes laquées, épuisée, penaude, la bourse plate et le cabas grouillant d'anti-radicaux libres.

Dans les pharmacies, c'est plus professionnel. On m'examine en blouse blanche. On me prescrit d'autorité du rétinol, de la vitamine E, des antioxydants en gélules. Lorsque je commande mes isoflavones au soja non génétiquement modifié, on s'exécute sans entrain. On s'étonne ouvertement.

Comment, vous ne substituez pas?

On me vante alors les effets stupéfiants des gels ou des patchs oestro-progestatifs. Mieux qu'un lifting, Madame. Les effets secondaires, la rétention d'eau, la prise de poids? On soulève une épaule désolée. Et le risque accru de cancer du sein? De grâce, Madame, évitons les comparaisons intempestives! Les statistiques alarmistes auxquelles vous vous référez sont américaines. Elles sont basées sur des données et des dosages différents... Non, croyez-moi, Madame, en traquant systématiquement les méfaits de la disette hormonale, les laboratoires font quotidiennement des découvertes révolutionnaires.

Sachant cela, mes nuits, je

l'avoue, se sont allégées d'un grand poids. Je me réveille tous les jours aussi souvent, la nuque gelée et les jambes brûlantes. Mais je traverse mes insomnies la fleur au fusil, ragailardie de savoir que la science veille et se bat à mes côtés.

Miroir, mon vieux miroir, prends garde à toi! Ton heure viendra. Je t'enfermerai dans l'armoire aux accessoires. Pour l'éternité. Voilé de noir, tu n'auras pas beau tain. Moi non plus? Je m'en ficherais, sois-en certain.

En attendant, je peux continuer de mûrir tranquille. De toute façon, après «peau mature», il n'y a plus rien dans l'assortiment. La pharmacienne a vérifié. ■

Domaine Public fait une pause pendant les vacances d'été. Il paraîtra à nouveau le 16 août 2002.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Pierre-Alain Gentil
Jacques Guyaz (jg)
Anne Rivier
Albert Tille (at)

Forum:
Marylène Lieber

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch